

JOURNAL DE LYON

Administration et Bureaux : rue de l'Hôtel-de-Ville, 63.

Bureaux de vente : 41, rue Centrale, 41.

La rédaction ne répond pas des articles communiqués et ne se charge pas de les renvoyer. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

RÉDACTION

76, rue de l'Hôtel-de-Ville, 76

ANNONCES ANGLAISES

30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT			
Ville de Lyon.	Trois mois : 10 fr.	Six mois : 20 fr.	Un an : 40 fr.
Département du Rhône	11 fr.	22 fr.	44 fr.
Département de la Loire	12 fr.	23 fr.	46 fr.
Autres départements	13 fr.	25 fr.	48 fr.

Four l'étranger, le port en sus.

LES ABONNEMENTS

partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

Gérant :

C. GUICHARD

Impimerie de H. Storck, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les semaines non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

AVIS

Le JOURNAL DE LYON devait publier aujourd'hui le Plan stratégique de Metz et de ses environs. Par suite d'un retard involontaire, ce plan, indispensable pour suivre les diverses opérations militaires dont il sera question dans le cours du procès du MARECHAL BAZAINE, ne paraîtra que demain soir.

Lyon, le 9 Octobre

Les royalistes de droite et de gauche en sont encore à prouver que, si ils sont parvenus à s'entendre, comme ils le prétendent, cet accord n'a coûté, ni à l'une ni à l'autre des parties contractantes, l'abandon d'aucun principe. La monarchie sera constitutionnelle ou ne sera pas, avait dit M. le marquis de Castellane, et — du moment que la droite et le centre droit sont aujourd'hui en parfaite communion d'idées — il importerait, ce semble, de savoir qui des deux a abdiqué au profit des prétentions du voisin. Les légitimistes ont leurs dogmes, leurs traditions séculaires; les constitutionnels ont affirmé, de leur côté, un attachement inébranlable à des principes politiques, qui ne sont guère en harmonie avec ceux de la monarchie traditionnelle. Les polémiques des journaux qui représentent dans la presse les idées particulières de chacun des deux groupes monarchistes, n'ont abouti qu'à rendre plus sensible chaque jour leur antagonisme, et nous ne croyons pas nous écarter de la vérité en affirmant que, pour beaucoup d'esprits irresolus, pour beaucoup d'hommes sincères, l'impossibilité de souscrire à un compromis nécessairement basé sur les plus dangereuses équivoques, a été la raison déterminante de leur adhésion à la république.

autre, toutes les fractions républicaines viennent se grouper docilement. Elles oublient tout, même leurs principes ou leurs rançunes, pour s'assurer la victoire et utiliser ce luitre des luttes parlementaires et révolutionnaires.

Ainsi parlent les feuilles ministérielles ou fusionnistes, instruits ainsi, sans s'en apercevoir peut-être, leur propre procès, et relevant contre le parti républicain et contre son chef des griefs qu'avec bien plus de raison le pays a relevés cent fois contre eux depuis le 24 mai.

Que M. Thiers, et avec lui beaucoup de membres du centre gauche, aient eu, jusqu'à ces derniers temps, des préférences marquées pour la monarchie constitutionnelle, il ne s'ensuit pas que leur attachement à cette forme de gouvernement ait dû survivre à la ruine totale de leurs espérances. En 1871, la monarchie constitutionnelle pouvait encore être considérée par les « parlementaires » comme une des solutions préférables.

En 1872, cette solution devenait moins facile; au lieu d'un prétendant, on en avait trois; après le cinq août il n'en restait plus que deux, il est vrai; mais celui qui avait déserté la lutte était précisément celui qui représentait les principes orléanistes. Et si M. Thiers, étant au pouvoir, a reconnu la nécessité de la république conservatrice, à plus forte raison doit-il et peut-il, sans se déjuger aujourd'hui, appuyer de tous ses efforts le mouvement de résistance qui se dessine de plus en plus parmi les hommes sans mandat qui s'agitent pour livrer la France aux mains du représentant de la légitimité, du roi du syllabus, comme l'appelle l'Univers. « Les temps sont changés, dit la Presse, mais les passions sont restées les mêmes. » Sans doute! Et la passion de la liberté est aussi forte dans le cœur des populations de la France qu'elle ne l'a jamais été.

C'est pour elle que déclare combattre l'ancien président de la République, c'est pour le droit public, c'est pour l'existence même de la société moderne que les républicains de toute nuance et les vrais « conservateurs » de toute opinion s'impressent de se grouper autour de l'illustre libérateur de la patrie. Et pas n'est besoin pour eux ni pour nous de lui demander son programme. Ce programme est en grande partie dans l'exposé des réformes constitutionnelles que M. Dufaure avait proposées à l'Assemblée nationale. Il n'effrayait pas alors les conservateurs. Il ne peut que les rassurer aujourd'hui.

Bien des points de détail seraient à examiner de près et à discuter. Sur beaucoup d'entre eux, il y aura sans doute des divergences de vues considérables entre les radicaux et les républicains modérés, entre ceux-ci et les monarchistes ralliés à la république. Mais à chaque jour suffit sa peine. Pour le moment, il s'agit de savoir si la république vivra, ou si l'on bifurquera d'un trait de plume quatre-vingts ans de notre histoire. L'heure n'est donc point aux disputes stériles ou aux savantes discussions. Le feu nous menace tous, et si nous n'intéressons à combattre ses ravages, chacun a évidemment le droit de chercher à sauver son bien.

INFORMATIONS POLITIQUES

L'opinion publique se repose de la fusion avec le procès Bazaine et du procès Bazaine avec la fusion.

Malgré tout ce qu'il y a de fastidieux à répéter chaque jour la même chose, il importe pourtant de constater et de démontrer que les espérances du parti fusionniste continuent à s'élever depuis la réapparition à Paris des principaux chefs de la gauche.

Chaque jour amène une nouvelle déclaration des indécis du centre gauche. Celle que nous avons à signaler aujourd'hui emprunte une importance particulière à la couleur excessivement modérée de son auteur, M. Antonin Lefèvre-Pontalis, qui depuis le 24 mai s'était rangé du côté de la majorité.

Nous détachons de la lettre qu'il adresse à M. Ferry le passage suivant appelé à détruire les dernières illusions de la droite :

« Vaincu, comme vous, dans le scrutin du 24 mai, j'ai pensé qu'il importait de se rallier ouvertement au gouvernement du maréchal de Mac-Mahon, sous la condition qu'il ne retirerait pas les lois constitutionnelles destinées à mettre fin à un régime provisoire qui ne pouvait durer. »

« Une fois cette garantie donnée, sans approuver toujours tout ce qui s'est fait, je n'ai pas voulu m'associer par mes votes à la politique de l'opposition, et j'ai tenu à témoigner qu'il y avait des républicains non moins décidés que les conservateurs les plus résolus à combattre le parti révolutionnaire. »

Toutefois, je n'ai jamais entendu me présenter ainsi à une restauration monarchique. Je n'ai, il est vrai, pas plus que mon collègue et ami M. Léon Say, aucun éloignement pour la monarchie constitutionnelle librement acceptée, qui depuis longtemps fait de l'Angleterre, de la Belgique et de la Hollande, des pays heureux et libres. »

Mais quand même, par suite de concessions tardives et restées jusqu'à ce jour au moins douteuses, ce serait la monarchie constitutionnelle avec le drapeau tricolore qui s'agirait de rétablir au profit du comte de Chambord, je craindrais encore que ce ne fût engager la France dans une aventure dont je ne voudrais pas me rendre responsable. « Une restauration monarchique n'étant pas désirée, ainsi qu'en témoignent toutes les élections qui se succèdent, paraîtrait imposée, et la république ou les préjugés qu'elle rencontre me sembleraient être de grands obstacles à sa durée. »

« En tous cas, elle diviserait, je le crains, le parti conservateur, tandis que la continuation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon ne pourrait manquer d'en rallier toutes les forces en un seul faisceau. »

Je resterais donc fidèle aux déclarations que j'ai souvent renouvelées; je conformerais ma conduite aux engagements que j'ai librement pris envers mes électeurs, et quand même il faudrait s'attendre à n'être qu'une minorité en faveur de la république conservatrice, je n'aurais aucune hésitation à manifester par mon vote l'opinion qui est restée la mienne. »

Ainsi, M. Antonin Lefèvre-Pontalis est conservateur; M. Antonin Lefèvre-Pontalis s'est rallié au maréchal Mac-Mahon; il s'est rallié au gouvernement du 24 mai et à son ministère réactionnaire.

Mais que la question vienne à se poser entre la république et la monarchie, même constitutionnelle, il votera pour la république.

On croit, dans les cercles monarchiques, que le duc d'Audiffret-Pasquier sera chargé du rapport de la commission d'étude nommée samedi par les bureaux de la droite.

On lit dans la Patrie :

« En prévision des événements qui pourraient survenir dans un temps plus ou moins proche, mais sans rien préjuger, le gouvernement s'est fait rendre compte de la situation des esprits dans les départements. Or, des on-dit administratifs qui circulent dans les régions officielles, il résulterait qu'il y aurait unanimité de la part des préfets et des hauts fonctionnaires de l'ordre judiciaire à constater que les populations sont lassées du provisoire au-delà de toute expression, qu'une solution définitive sera certainement accueillie avec empressement par tous les honnêtes gens, pourvu que cette solution soit appuyée par les plus sérieuses garanties d'ordre matériel. »

« As-tu pensé à Bonnichon ? avait demandé le peintre à sa fille. — Etourdie ! je l'ai oublié. — Cela n'est pas bien, mets son couvert, mon enfant. Lambert plaira à Renaud, j'en suis sûr. »

La discrétion de Bonnichon l'empêcha de profiter de l'invitation. Et malgré les instances de Ferrand et d'Angèle, il quitta le chalet à dix heures, en promettant d'y revenir dans la journée.

Mon élève, fit le peintre, des que Lambert se fut éloigné, il a toutes les délicatesses, excepté celle des tons; mais je la lui donnerai, celle-là.

Quelques instants après, Henri et Marguerite arrivèrent.

Ce furent d'abord des embrassades dont seule l'effusion égalait la sincérité, puis on se regarda.

Renaud rayonnait de bonheur. — Mais Renaud ne lui avait vu si radieuse mine.

— Nous sommes donc heureux, jeune homme ? lui dit-il en riant.

— Ah ! mon ami, c'est un ange, reprit Henri en montrant sa femme.

— Que tu es devenue jolie, disait en cet instant Angèle à M^{lle} Renaud.

— Soit ce compliment, soit celui d'Henri, une vive rougeur colora le visage de la jeune femme.

— Fiattense, dit-elle néanmoins à Angèle.

— Non pas, ma chère, et j'en fais juge mon père.

— Oh ! la belle personne, fit Ferrand. Viens, que je t'embrasse encore, ma chère Marguerite.

Le compliment d'Angèle n'était nullement exagéré, car Marguerite était devenue délicieusement jolie.

Aux chastes ardeurs de sa félicité complète, les charmes de Marguerite se étaient développés, comme s'ouvrent et grandissent les fleurs au premier soleil de printemps.

On passa dans la salle à manger.

Le couvert de Bonnichon était resté sur la table.

— Attendez-vous quelque un encore, mon oncle ?

— Non, mon ami; ce couvert était destiné à mon élève, mais il ne déjeunera pas avec nous.

— Ah ! vous avez un élève ?

— Oui, un fervent de l'art. C'est un garçon qui vous plaira.

En effet, lorsque Lambert parut, la connaissance fut bientôt faite entre lui et Renaud, qui fut entièrement captivé par les allures franches et simples de l'élève de l'oncle de sa femme.

Ferrand espérait que Renaud et Marguerite s'installeraient immédiatement dans la villa voisine; mais les projets de l'architecte ne répondirent aucunement à cette idée.

L'hiver commença; la campagne, dénuée, offrait peu d'attrait en ce moment, et l'amour-propre d'époux de Renaud lui faisait savoir d'avance la joie de conduire dans le monde la belle et charmante créature qu'il nommait sa femme.

A sa prière et à celle de Marguerite, Ferrand consentit à venir passer un mois avec sa fille, à Paris, chez l'architecte; et dès le surlendemain du retour des nouveaux époux, le peintre et Angèle furent installés rue du Havre.

Dès ce jour, les fêtes se succédèrent.

La haute position, ainsi que la fortune considérable de Renaud, lui avaient créé des relations nombreuses dans le meilleur monde, où Marguerite et Angèle reçurent le plus flatteur accueil.

Ferrand y suivait également sa fille, et, quoiqu'il ne fût rien moins qu'amateur de bals et de concerts, le temps ne lui parut pas long lorsqu'il put apprécier, par les félicitations nombreuses qui lui furent adressées, tout le succès de son Léonidas.

Malgré cette satisfaction, bien douce pourtant au cœur d'un artiste, dès que le mois fut expiré, Ferrand repartit pour Chateau.

Angèle l'y suivit sans murmurer, mais non point sans regret.

Jamais elle ne s'était autant amusée que pendant ces quatre semaines, où elle était entrée dans une existence nouvelle, qui jusqu'alors lui avait été complètement inconnue.

A la prière de Marguerite, son oncle s'engageait à permettre à Angèle de venir passer à Paris quelques jours, deux ou trois fois par mois.

Tant que dura l'hiver, cette promesse fut scrupuleusement tenue par l'artiste.

Angèle semblait prendre un plaisir extrême aux fêtes de toute sorte auxquelles elle assistait grâce à M. et à M^{lle} Renaud; mais lorsque, après le carnaval, le rigide carême vint calmer l'effervescence générale, Ferrand se montra moins facile à tolérer l'éloignement de sa fille.

Plusieurs fois Marguerite fut même obligée d'aller chercher sa cousine à Chateau.

Le succès de cette démarche était toujours assuré d'avance; néanmoins, M^{lle} Renaud était venue une dernière fois élever pour quelques jours M^{lle} Ferrand à son père, celui-ci lui dit :

— Ma chère Marguerite, tu n'es qu'une égoïste.

— Et pourquoi cela, mon oncle ?

— Tu abuses de ma faiblesse et des plaisirs de la capitale pour me priver d'Angèle; c'est mal.

— Angèle s'en plaint-elle ?

— Angèle est une fille dévouée, de l'affection de laquelle je n'ai jamais douté une seconde; mais Angèle a dix-neuf ans, elle aime

Le roi ne saurait être autrement, et, comme il est, il faut le prendre; le prendre même avec son drapeau.

« Et si le pays croyait que M. le comte de Chambord, pour conquérir la couronne de France, a abandonné le drapeau blanc, alors même que ce « marché n'éveillerait pas ses défiances, « il s'endormirait dans une illusion fatale. »

Il ne reste plus, on le voit, aux anciens orléanistes que cette alternative : ou de s'enrôler à corps perdu dans le camp du drapeau blanc, dans le parti des doctrinaires de l'absolutisme, qui feront d'eux assez peu de cas; ou bien de recommencer à nouveau leurs protestations de libéralisme, auxquelles, vu leur dernière campagne, peu de gens se laisseront prendre.

L'Union triomphait hier. Ce coup de Jarnac porté à ses alliés d'un jour la transportait à ce degré qu'elle voyait l'opinion, la France entière marcher à sa suite et se rallier à son panache blanc. Sûre déjà de sa victoire définitive, elle adjurait l'opinion publique « de dire avec énergie, ce qu'elle dit « déjà tout bas : Entre la monarchie et « la république, il faut opter, et si l'on « veut choisir la monarchie, qu'on re- « connaisse le roi, c'est le langage du « bon sens, et les députés seront con- « traints de lui obéir. »

Elle est, il faut le dire, plus modeste aujourd'hui et, nous ne savons pour quelle cause, elle replie son drapeau qui flottait si bien au vent. Son langage est moins lyrique, il est même embarrassé. Pour la comprendre, il faut la relire. Qu'inferer de ce changement, sinon que c'est encore une ruse nouvelle ?

« Nous voulons, dit-elle, que le drapeau soit un signe de concorde et de « paix, et que dans l'œuvre de restauration monarchique, tout soit aisé et « honorable. »

« Pendant que les trois couleurs flottent encore sur nos édifices, rappelle le Roi qui tient dans sa main le « drapeau blanc d'Henri IV, c'est le « meilleur moyen de leur rendre le « lustre évanoui d'un patriotisme tristement disparu. »

On cela est intelligible, ou cela signifie qu'en certain lieu l'on accepterait volontiers la combinaison de la cravate. Malheureusement ce n'est là qu'une affaire de toilette, et il est probable que l'opinion publique à laquelle l'Union fait si volontiers allusion, trouvera, quand elle sera consultée, — et elle le sera, — trouvera, disons-nous, insuffisantes non-seulement cette concession, mais toutes les concessions provenant de la même source. Ce qu'elle veut, c'est tout autre chose.

En attendant, l'Union nous paraît singulièrement déchoir de sa fierté première.

Lorsque M. le comte de Paris crut trouver à propos d'aller faire la fameuse amende honorable que l'on sait, on ne leissa pas de dire : Cela n'est pas une fusion, c'est une abdication. Son parti pourtant l'a suivi, malgré qu'il en eût, et, par la plus grande des imprévoyances, il s'est livré.

On veut bien lui pardonner aujourd'hui, mais il faut qu'il fasse à son tour amende honorable devant le trône du droit divin. — Il voulait parler; il faut qu'il se taise; il voulait d'un marché et discuter ses prix; on lui impose des conditions. Il se croyait habile et il est joué. Ses propositions constitutionnelles, les garanties qu'il croyait acquises, la part de pouvoir qu'il s'attribuait déjà, tout est à va-u-l'eau. Cela est bien fait, et ce n'est certes pas nous qui plaindrions ces prétendus habiles qui ont été bernés comme des naïfs.

C'est l'Union, qui se chargeait hier de le leur dire. Sous son air grave, l'Union est quelquefois plaisante et c'est de son mieux qu'elle malmène ces bons constitutionnels. L'opinion, dit-elle, les a mis à leur rang; — pourquoi pas à leur place ? — et leurs conditions qu'ils n'étaient que des prétentions vaines se sont évanouies. Le droit du roi demeure seul. Au roi seul de retenir ou d'accorder suivant son bon plaisir.

Le conseil des ministres s'est réuni le 8. M. Magne y est arrivé avec un volumineux dossier. On pensa que le conseil a dû commencer l'examen du budget. M. Babinet est resté à Versailles pour prendre part à la délibération.

M. Descailligny, qui n'est pas de retour de son voyage, était seul absent.

Les membres de la commission qui avait été instituée par arrêté ministériel, en date du 7 septembre 1870, pour réunir, classer et préparer la publication des papiers et correspondances de la famille impériale trouvés aux Tuileries, ont reçu notification d'un arrêté de M. Béné, en date du 29 septembre, portant dissolution de ladite commission et prescrivant le dépôt aux archives, dans un délai de 15 jours, de toutes les pièces originales ou copies, publiées ou inédites, qui seraient encore entre leurs mains.

Le préfet de la Gironde a pris un arrêté interdisant la vente sur la voie publique de l'« Avenir de Baye » comme ayant injurié les représentants du pays et contestant le pouvoir constituant de l'Assemblée.

La Militair Wochenblatt publie une ordonnance de cabinet concernant la nomination du général de Manteuffel au grade de feld-maréchal.

L'empereur exprime, en même temps, à cet officier sa vive reconnaissance et ses sincères remerciements pour la façon digne d'éloges, à tous les points de vue, dont il a rempli la tâche difficile qui lui avait été confiée.

L'empereur rappelle que M. de Manteuffel avait pris auparavant, comme général, une part importante aux succès de la dernière guerre, qu'il avait déjà appuyé le souverain par ses conseils éprouvés et par son dévouement sans bornes dans plusieurs circonstances difficiles.

L'empereur ajoute que les efforts du général de Manteuffel avaient beaucoup contribué, avant la guerre, à ce que les officiers de l'armée prussienne fussent prêts au moment du danger.

Le roi ne saurait être autrement, et, comme il est, il faut le prendre; le prendre même avec son drapeau.

« Et si le pays croyait que M. le comte de Chambord, pour conquérir la couronne de France, a abandonné le drapeau blanc, alors même que ce « marché n'éveillerait pas ses défiances, « il s'endormirait dans une illusion fatale. »

Il ne reste plus, on le voit, aux anciens orléanistes que cette alternative : ou de s'enrôler à corps perdu dans le camp du drapeau blanc, dans le parti des doctrinaires de l'absolutisme, qui feront d'eux assez peu de cas; ou bien de recommencer à nouveau leurs protestations de libéralisme, auxquelles, vu leur dernière campagne, peu de gens se laisseront prendre.

L'Union triomphait hier. Ce coup de Jarnac porté à ses alliés d'un jour la transportait à ce degré qu'elle voyait l'opinion, la France entière marcher à sa suite et se rallier à son panache blanc. Sûre déjà de sa victoire définitive, elle adjurait l'opinion publique « de dire avec énergie, ce qu'elle dit « déjà tout bas : Entre la monarchie et « la république, il faut opter, et si l'on « veut choisir la monarchie, qu'on re- « connaisse le roi, c'est le langage du « bon sens, et les députés seront con- « traints de lui obéir. »

Elle est, il faut le dire, plus modeste aujourd'hui et, nous ne savons pour quelle cause, elle replie son drapeau qui flottait si bien au vent. Son langage est moins lyrique, il est même embarrassé. Pour la comprendre, il faut la relire. Qu'inferer de ce changement, sinon que c'est encore une ruse nouvelle ?

« Nous voulons, dit-elle, que le drapeau soit un signe de concorde et de « paix, et que dans l'œuvre de restauration monarchique, tout soit aisé et « honorable. »

« Pendant que les trois couleurs flottent encore sur nos édifices, rappelle le Roi qui tient dans sa main le « drapeau blanc d'Henri IV, c'est le « meilleur moyen de leur rendre le « lustre évanoui d'un patriotisme tristement disparu. »

On cela est intelligible, ou cela signifie qu'en certain lieu l'on accepterait volontiers la combinaison de la cravate. Malheureusement ce n'est là qu'une affaire de toilette, et il est probable que l'opinion publique à laquelle l'Union fait si volontiers allusion, trouvera, quand elle sera consultée, — et elle le sera, — trouvera, disons-nous, insuffisantes non-seulement cette concession, mais toutes les concessions provenant de la même source. Ce qu'elle veut, c'est tout autre chose.

En attendant, l'Union nous paraît singulièrement déchoir de sa fierté première.

Lorsque M. le comte de Paris crut trouver à propos d'aller faire la fameuse amende honorable que l'on sait, on ne leissa pas de dire : Cela n'est pas une fusion, c'est une abdication. Son parti pourtant l'a suivi, malgré qu'il en eût, et, par la plus grande des imprévoyances, il s'est livré.

On veut bien lui pardonner aujourd'hui, mais il faut qu'il fasse à son tour amende honorable devant le trône du droit divin. — Il voulait parler; il faut qu'il se taise; il voulait d'un marché et discuter ses prix; on lui impose des conditions. Il se croyait habile et il est joué. Ses propositions constitutionnelles, les garanties qu'il croyait acquises, la part de pouvoir qu'il s'attribuait déjà, tout est à va-u-l'eau. Cela est bien fait, et ce n'est certes pas nous qui plaindrions ces prétendus habiles qui ont été bernés comme des naïfs.

C'est l'Union, qui se chargeait hier de le leur dire. Sous son air grave, l'Union est quelquefois plaisante et c'est de son mieux qu'elle malmène ces bons constitutionnels. L'opinion, dit-elle, les a mis à leur rang; — pourquoi pas à leur place ? — et leurs conditions qu'ils n'étaient que des prétentions vaines se sont évanouies. Le droit du roi demeure seul. Au roi seul de retenir ou d'accorder suivant son bon plaisir.

Le conseil des ministres s'est réuni le 8. M. Magne y est arrivé avec un volumineux dossier. On pensa que le conseil a dû commencer l'examen du budget. M. Babinet est resté à Versailles pour prendre part à la délibération.

M. Descailligny, qui n'est pas de retour de son voyage, était seul absent.

Les membres de la commission qui avait été instituée par arrêté ministériel, en date du 7 septembre 1870, pour réunir, classer et préparer la publication des papiers et correspondances de la famille impériale trouvés aux Tuileries, ont reçu notification d'un arrêté de M. Béné, en date du 29 septembre, portant dissolution de ladite commission et prescrivant le dépôt aux archives, dans un délai de 15 jours, de toutes les pièces originales ou copies, publiées ou inédites, qui seraient encore entre leurs mains.

Le préfet de la Gironde a pris un arrêté interdisant la vente sur la voie publique de l'« Avenir de Baye » comme ayant injurié les représentants du pays et contestant le pouvoir constituant de l'Assemblée.

La Militair Wochenblatt publie une ordonnance de cabinet concernant la nomination du général de Manteuffel au grade de feld-maréchal.

L'empereur exprime, en même temps, à cet officier sa vive reconnaissance et ses sincères remerciements pour la façon digne d'éloges, à tous les points de vue, dont il a rempli la tâche difficile qui lui avait été confiée.

L'empereur rappelle que M. de Manteuffel avait pris auparavant, comme général, une part importante aux succès de la dernière guerre, qu'il avait déjà appuyé le souverain par ses conseils éprouvés et par son dévouement sans bornes dans plusieurs circonstances difficiles.

L'empereur ajoute que les efforts du général de Manteuffel avaient beaucoup contribué, avant la guerre, à ce que les officiers de l'armée prussienne fussent prêts au moment du danger.

Le roi ne saurait être autrement, et, comme il est, il faut le prendre; le prendre même avec son drapeau.

« Et si le pays croyait que M. le comte de Chambord, pour conquérir la couronne de France, a abandonné le drapeau blanc, alors même que ce « marché n'éveillerait pas ses défiances, « il s'endormirait dans une illusion fatale. »

Il ne reste plus, on le voit, aux anciens orléanistes que cette alternative : ou de s'enrôler à corps perdu dans le camp du drapeau blanc, dans le parti des doctrinaires de l'absolutisme, qui feront d'eux assez peu de cas; ou bien de recommencer à nouveau leurs protestations de libéralisme, auxquelles, vu leur dernière campagne, peu de gens se laisseront prendre.

L'Union triomphait hier. Ce coup de Jarnac porté à ses alliés d'un jour la transportait à ce degré qu'elle voyait l'opinion, la France entière marcher à sa suite et se rallier à son panache blanc. Sûre déjà de sa victoire définitive, elle adjurait l'opinion publique « de dire avec énergie, ce qu'elle dit « déjà tout bas : Entre la monarchie et « la république, il faut opter, et si l'on « veut choisir la monarchie, qu'on re- « connaisse le roi, c'est le langage du « bon sens, et les députés seront con- « traints de lui obéir. »

Elle est, il faut le dire, plus modeste aujourd'hui et, nous ne savons pour quelle cause, elle replie son drapeau qui flottait si bien au vent. Son langage est moins lyrique, il est même embarrassé. Pour la comprendre, il faut la relire. Qu'inferer de ce changement, sinon que c'est encore une ruse nouvelle ?

« Nous voulons, dit-elle, que le drapeau soit un signe de concorde et de « paix, et que dans l'œuvre de restauration monarchique, tout soit aisé et « honorable. »

« Pendant que les trois couleurs flottent encore sur nos édifices, rappelle le Roi qui tient dans sa main le « drapeau blanc d'Henri IV, c'est le « meilleur moyen de leur rendre le « lustre évanoui d'un patriotisme tristement disparu. »

On cela est intelligible, ou cela signifie qu'en certain lieu l'on accepterait volontiers la combinaison de la cravate. Malheureusement ce n'est là qu'une affaire de toilette, et il est probable que l'opinion publique à laquelle l'Union fait si volontiers allusion, trouvera, quand elle sera consultée, — et elle le sera, — trouvera, disons-nous, insuffisantes non-seulement cette concession, mais toutes les concessions provenant de la même source. Ce qu'elle veut, c'est tout autre chose.

En attendant, l'Union nous paraît singulièrement déchoir de sa fierté première.

Lorsque M. le comte de Paris crut trouver à propos d'aller faire la fameuse amende honorable que l'on sait, on ne leissa pas de dire : Cela n'est pas une fusion, c'est une abdication. Son parti pourtant l'a suivi, malgré qu'il en eût, et, par la plus grande des imprévoyances, il s'est livré.

On veut bien lui pardonner aujourd'hui, mais il faut qu'il fasse à son tour amende honorable devant le trône du droit divin. — Il voulait parler; il faut qu'il se taise; il voulait d'un marché et discuter ses prix; on lui impose des conditions. Il se croyait habile et il est joué. Ses propositions constitutionnelles, les garanties qu'il croyait acquises, la part de pouvoir qu'il s'attribuait déjà, tout est à va-u-l'eau. Cela est bien fait, et ce n'est certes pas nous qui plaindrions ces prétendus habiles qui ont été bernés comme des naïfs.

à tout le monde, et vous vous souvenez du 24 mai, où il fut en minorité de 14 voix après s'être imaginé qu'il en aurait 30 de plus que ses adversaires.

Mais vraiment les calculs sont devenus depuis quelques jours si peu favorables à la fusion que les personnes les plus convaincues de sa réussite commencent à être ébranlées. Il se confirme de toutes parts que le sentiment public agit sur les députés qui n'ont pas encore accepté tout à fait de rompre avec l'opinion.

Depuis cette date, les défenses de la place de Metz... Le commandant de Metz n'aurait pas dû oublier la situation de l'armée...

compte toujours partir dans la direction du nord... Le 23, une dépêche annonçant l'arrivée prochaine de l'armée...

démétriser cette nouvelle, éclipse dans l'imagination... Hier, on a retiré du Rhône, en face de la gare... La justice informe...

Un troisième cadavre a été trouvé sur les bords du Rhône... Hier matin, à 11 heures et demie, le nommé Benoit Perrier... Le docteur Charolles, appelé en toute hâte...

duite par le duc d'Andiffret-Pasquier... Tout autre prétendant l'admettrait; mais les idées que l'on connaît à celui-ci...

c'est, en effet, sinon ce qui avait lieu, du moins ce qu'on lui fit croire... Quant au commandant Magran et au colonel Stoffel...

CHRONIQUE

Nous avons été les premiers à annoncer — on s'en souvient — que la délibération du conseil municipal relative à l'abandon de la place...

La situation de Metz.

Le maréchal Bazaine a caractérisé très-nettement la situation dans sa déposition. Il déclare qu'au moment où il résignait ses fonctions...

La quatrième session légale des conseils municipaux s'ouvrira le 1er novembre prochain et durera 10 jours.

On annonce que M. le ministre de la guerre vient de décider que, provisoirement, les régiments de nouvelle formation seraient commandés par des lieutenants-colonnels.

M. le préfet du Rhône vient d'adresser aux maires du département la liste des jeunes gens admis à contracter un engagement d'un an, en suite des examens du 11 septembre et suivants.

On annonce que M. le ministre de la guerre vient de décider que, provisoirement, les régiments de nouvelle formation seraient commandés par des lieutenants-colonnels.

M. le préfet du Rhône vient d'adresser aux maires du département la liste des jeunes gens admis à contracter un engagement d'un an, en suite des examens du 11 septembre et suivants.

On annonce que M. le ministre de la guerre vient de décider que, provisoirement, les régiments de nouvelle formation seraient commandés par des lieutenants-colonnels.

M. le préfet du Rhône vient d'adresser aux maires du département la liste des jeunes gens admis à contracter un engagement d'un an, en suite des examens du 11 septembre et suivants.

On annonce que M. le ministre de la guerre vient de décider que, provisoirement, les régiments de nouvelle formation seraient commandés par des lieutenants-colonnels.

M. le préfet du Rhône vient d'adresser aux maires du département la liste des jeunes gens admis à contracter un engagement d'un an, en suite des examens du 11 septembre et suivants.

On annonce que M. le ministre de la guerre vient de décider que, provisoirement, les régiments de nouvelle formation seraient commandés par des lieutenants-colonnels.

M. le préfet du Rhône vient d'adresser aux maires du département la liste des jeunes gens admis à contracter un engagement d'un an, en suite des examens du 11 septembre et suivants.

On annonce que M. le ministre de la guerre vient de décider que, provisoirement, les régiments de nouvelle formation seraient commandés par des lieutenants-colonnels.

M. le préfet du Rhône vient d'adresser aux maires du département la liste des jeunes gens admis à contracter un engagement d'un an, en suite des examens du 11 septembre et suivants.

On annonce que M. le ministre de la guerre vient de décider que, provisoirement, les régiments de nouvelle formation seraient commandés par des lieutenants-colonnels.

M. le préfet du Rhône vient d'adresser aux maires du département la liste des jeunes gens admis à contracter un engagement d'un an, en suite des examens du 11 septembre et suivants.

On annonce que M. le ministre de la guerre vient de décider que, provisoirement, les régiments de nouvelle formation seraient commandés par des lieutenants-colonnels.

M. le préfet du Rhône vient d'adresser aux maires du département la liste des jeunes gens admis à contracter un engagement d'un an, en suite des examens du 11 septembre et suivants.

On annonce que M. le ministre de la guerre vient de décider que, provisoirement, les régiments de nouvelle formation seraient commandés par des lieutenants-colonnels.

M. le préfet du Rhône vient d'adresser aux maires du département la liste des jeunes gens admis à contracter un engagement d'un an, en suite des examens du 11 septembre et suivants.

GRANDS MAGASINS

EXPOSITION GÉNÉRALE

Dimanche prochain 12 octobre dans les grands Magasins de nouveautés

A LA VILLE DE LYON

Cinq Millions

d'Étoffes et de Tissus dans tous les genres.

La mise en vente de tous ces articles commencera le LUNDI 13 courant.

DÉPÊCHES D'HIER

SOIR. — 3 HEURES.

Paris, 9 octobre, 8 h. 2 soir.

Officiel. — M. Boissard est nommé procureur de la République à Lyon.

M. Florest est nommé avocat général à la cour d'appel de Lyon, en remplacement de M. Boissard.

M. Jaume est nommé percepteur au Bois-d'Oingt.

Kirche et Peyrberg, les assassins du garde républicain Castell, ont été condamnés à mort.

Paris, 9 octobre, 10 h. 35 mat.

Le Moniteur dit que, par suite d'interprétations erronées sur le voyage du roi d'Italie à Berlin, le gouvernement italien a résolu d'adresser une circulaire explicative.

Versailles, 9 octobre, 2 h. 12 s.

AFFAIRE BAZAINE.

On assure que le résumé général du rapport sera lu seulement après les documents annexes, lesquels sont nombreux et étendus.

L'audience a commencé à une heure et quart.

Londres, 9 octobre.

À l'élection, Bath-Hayter, libéral, a été élu par 2,210 voix contre Forsyth, conservateur, qui en a eu 2,071.

Suez, 7 octobre, 5 h. 30, soir.

L'Amazone arrive avec les malles de l'Indo-Chine, 98 passagers, 963 balles soie, 646 colis de thé, 1,610 colis de café, 110 colis poivre et 2,322 colis divers pour Marseille; 658 balles de soie, 22,970 colis de thé, 230 colis divers pour Londres; 784 colis de thé pour New-York.

Nouvelles du Matin

PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Lyon.)

9 octobre.

Certainement, la plus grosse nouvelle que vous ayez depuis longtemps est celle que je vais vous dire. Il ne reste qu'à savoir si elle est vraie. Elle me vient cependant d'une source assez bonne.

GRANDS MAGASINS

EXPOSITION GÉNÉRALE

Dimanche prochain 12 octobre dans les grands Magasins de nouveautés

A LA VILLE DE LYON

Cinq Millions

d'Étoffes et de Tissus dans tous les genres.

La mise en vente de tous ces articles commencera le LUNDI 13 courant.

DÉPÊCHES D'HIER

SOIR. — 3 HEURES.

Paris, 9 octobre, 8 h. 2 soir.

Officiel. — M. Boissard est nommé procureur de la République à Lyon.

M. Florest est nommé avocat général à la cour d'appel de Lyon, en remplacement de M. Boissard.

M. Jaume est nommé percepteur au Bois-d'Oingt.

Kirche et Peyrberg, les assassins du garde républicain Castell, ont été condamnés à mort.

Paris, 9 octobre, 10 h. 35 mat.

Le Moniteur dit que, par suite d'interprétations erronées sur le voyage du roi d'Italie à Berlin, le gouvernement italien a résolu d'adresser une circulaire explicative.

Versailles, 9 octobre, 2 h. 12 s.

AFFAIRE BAZAINE.

On assure que le résumé général du rapport sera lu seulement après les documents annexes, lesquels sont nombreux et étendus.

L'audience a commencé à une heure et quart.

Londres, 9 octobre.

À l'élection, Bath-Hayter, libéral, a été élu par 2,210 voix contre Forsyth, conservateur, qui en a eu 2,071.

Suez, 7 octobre, 5 h. 30, soir.

L'Amazone arrive avec les malles de l'Indo-Chine, 98 passagers, 963 balles soie, 646 colis de thé, 1,610 colis de café, 110 colis poivre et 2,322 colis divers pour Marseille; 658 balles de soie, 22,970 colis de thé, 230 colis divers pour Londres; 784 colis de thé pour New-York.

Nouvelles du Matin

PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Lyon.)

9 octobre.

Certainement, la plus grosse nouvelle que vous ayez depuis longtemps est celle que je vais vous dire. Il ne reste qu'à savoir si elle est vraie. Elle me vient cependant d'une source assez bonne.

GRANDS MAGASINS

EXPOSITION GÉNÉRALE

Dimanche prochain 12 octobre dans les grands Magasins de nouveautés

A LA VILLE DE LYON

Cinq Millions

d'Étoffes et de Tissus dans tous les genres.

La mise en vente de tous ces articles commencera le LUNDI 13 courant.

DÉPÊCHES D'HIER

SOIR. — 3 HEURES.

Paris, 9 octobre, 8 h. 2 soir.

Officiel. — M. Boissard est nommé procureur de la République à Lyon.

M. Florest est nommé avocat général à la cour d'appel de Lyon, en remplacement de M. Boissard.

M. Jaume est nommé percepteur au Bois-d'Oingt.

Kirche et Peyrberg, les assassins du garde républicain Castell, ont été condamnés à mort.

Paris, 9 octobre, 10 h. 35 mat.

Le Moniteur dit que, par suite d'interprétations erronées sur le voyage du roi d'Italie à Berlin, le gouvernement italien a résolu d'adresser une circulaire explicative.

Versailles, 9 octobre, 2 h. 12 s.

AFFAIRE BAZAINE.

On assure que le résumé général du rapport sera lu seulement après les documents annexes, lesquels sont nombreux et étendus.

L'audience a commencé à une heure et quart.

Londres, 9 octobre.

À l'élection, Bath-Hayter, libéral, a été élu par 2,210 voix contre Forsyth, conservateur, qui en a eu 2,071.

Suez, 7 octobre, 5 h. 30, soir.

L'Amazone arrive avec les malles de l'Indo-Chine, 98 passagers, 963 balles soie, 646 colis de thé, 1,610 colis de café, 110 colis poivre et 2,322 colis divers pour Marseille; 658 balles de soie, 22,970 colis de thé, 230 colis divers pour Londres; 784 colis de thé pour New-York.

Nouvelles du Matin

PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Lyon.)

9 octobre.

Certainement, la plus grosse nouvelle que vous ayez depuis longtemps est celle que je vais vous dire. Il ne reste qu'à savoir si elle est vraie. Elle me vient cependant d'une source assez bonne.

COMMISSION DE PERMANENCE

Séance du jeudi 9 octobre 1873. PRÉSIDENCE DE M. BUFFET.

La séance est ouverte à 4 h. 1/2. Sont présents les membres du bureau dont les noms suivent: M. Buffet, Martel, Baze, de Cazenove de Pradines, Desjardins, Voisin et Blin de Bourdon. Tous les membres de la commission, sauf M. Jozon, assistent à la séance.

On annonce la mort de l'honorable M. de Lespérat, député de la Haute-Marne.

M. le président Buffet expose que c'est par suite d'un retard dans la communication du décès de l'honorable M. Larrieu que l'Assemblée nationale n'était pas représentée à ses obsèques. M. de Mahy et M. Baze échangèrent quelques observations à ce sujet. L'incident est clos.

Il est donné lecture du procès-verbal qui est adopté sans discussion. Les membres de la commission se réunissent à 5 heures entendant sur l'opportunité de s'abstenir de ce genre d'interpellations dont les séances précédentes ont démontré l'inutilité et qui, d'ailleurs, n'ont qu'une importance secondaire, eu égard aux préoccupations du moment.

M. de Mahy et Journaliste annoncent l'intention d'adresser diverses questions au gouvernement et de solliciter de lui divers renseignements.

M. de Mahy, parlant de la publication du livre récent du général Trochu, fait observer que le rapport de M. Daru n'a pas encore été distribué aux représentants, et engage le bureau de l'Assemblée à en demander la communication.

M. de Mahy expose que c'est par suite d'un retard dans la communication du décès de l'honorable M. Larrieu que l'Assemblée nationale n'était pas représentée à ses obsèques. M. de Mahy et M. Baze échangèrent quelques observations à ce sujet. L'incident est clos.

M. Buffet exprime son vif regret de la grave indisposition qui a été commise par le fait de la communication du rapport de M. Daru et il propose d'exercer une surveillance active pour empêcher de nouvelles répétitions.

M. le duc d'Andiffret-Pasquier remercie M. Buffet de cette déclaration. Il ajoute que de telles communications sont malheureuses pour la commission des marchés.

Les paroles de M. Buffet obtiennent l'approbation générale de la réunion.

M. de Mahy a adressé au ministre de l'Intérieur sur ses renseignements qu'il a promis de donner relativement à la nomination de M. de Chamart, commissaire délégué à la mairie de Tulle.

M. Buffet répond que cette nomination a été faite en vertu de la loi qui dit que le premier conseiller municipal fait fonctions de maire, chaque fois qu'un maire n'a pas été remplacé.

M. de Mahy a adressé au ministre de la marine sur la mise à la retraite de deux contre-maîtres et de deux maîtres principaux de l'arsenal de Lorient, pour le fait d'avoir assisté à un enterrement civil.

Le ministre de la marine répond qu'il a interdit à ses fonctionnaires toute démonstration politique. Or, l'enterrement civil n'est pas agité, n'est agité, et les employés y ont assisté malgré la défense de l'autorité.

M. de Mahy se plaint de la continuation des rigueurs contre la presse républicaine et notamment la suppression du journal le Suffrage universel comme représentant le journal supprimé le Peuple souverain. L'orateur conteste cette solidarité entre les deux journaux. Il proteste en outre, contre la défense faite à de nouveaux journaux de paraître à Paris, contre l'interdiction de la vente du Siècle sur la voie publique pour le fait d'avoir reproduit le discours prononcé par M. Gambetta à Périgueux.

M. le duc de Broglie déclare que le gouvernement agit dans le cadre de ses droits et qu'il rendra compte de tous ses actes à l'Assemblée.

De son côté, M. Buffet déclare que, si le Siècle a été frappé, le gouvernement a voulu, par là, donner à tous les journaux l'avertissement de ne pas publier le discours de M. Gambetta. Il ajoute que le gouvernement n'a pas agi de cette manière avec les deux journaux. Il proteste en outre, contre la défense faite à de nouveaux journaux de paraître à Paris, contre l'interdiction de la vente du Siècle sur la voie publique pour le fait d'avoir reproduit le discours prononcé par M. Gambetta à Périgueux.

M. le duc de Broglie déclare que le gouvernement agit dans le cadre de ses droits et qu'il rendra compte de tous ses actes à l'Assemblée.

De son côté, M. Buffet déclare que, si le Siècle a été frappé, le gouvernement a voulu, par là, donner à tous les journaux l'avertissement de ne pas publier le discours de M. Gambetta. Il ajoute que le gouvernement n'a pas agi de cette manière avec les deux journaux. Il proteste en outre, contre la défense faite à de nouveaux journaux de paraître à Paris, contre l'interdiction de la vente du Siècle sur la voie publique pour le fait d'avoir reproduit le discours prononcé par M. Gambetta à Périgueux.

M. le duc de Broglie déclare que le gouvernement agit dans le cadre de ses droits et qu'il rendra compte de tous ses actes à l'Assemblée.

De son côté, M. Buffet déclare que, si le Siècle a été frappé, le gouvernement a voulu, par là, donner à tous les journaux l'avertissement de ne pas publier le discours de M. Gambetta. Il ajoute que le gouvernement n'a pas agi de cette manière avec les deux journaux. Il proteste en outre, contre la défense faite à de nouveaux journaux de paraître à Paris, contre l'interdiction de la vente du Siècle sur la voie publique pour le fait d'avoir reproduit le discours prononcé par M. Gambetta à Périgueux.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

MATIN. — 7 HEURES.

Paris, 9 octobre, 3 h. 45 soir.

Affaire Bazaine. — Le premier annexe raconte les efforts qui ont été faits pour communiquer avec Metz après l'interception des télégraphes sur les chemins de fer; l'envoi nombreux d'émissaires de Châlons, Montmédy, Sedan, Thionville, Tours, Paris.

La plupart de ces messages sont restés inconnus, malgré les recherches de l'Instruction.

Fin de l'audience. — La suite de la lecture des documents annexes fait ressortir la suppression des dépêches adressées au maréchal Mac-Mahon, qui, trompant ce dernier, amenèrent le désastre de Sedan. Le document insinue que Bazaine n'est pas étranger à cette suppression.

La lecture des documents annexes continuera demain.

Bourse faible.

Paris, 10 octobre, 5 h. 39 matin.

Le Rappel dit que quatre membres de la commission des études de la droite sont partis hier pour Bruxelles, où le comte de Chambord doit arriver en même temps qu'eux.

Le Rappel annonce la prochaine publication d'une brochure de M. Grévy, intitulée: Un gouvernement nécessaire.

BULLETIN COMMERCIAL.

Paris, 8 octobre.

Le marché au blé d'aujourd'hui est calme, les offres sont limitées et la vente est difficile sous l'influence de la baisse des farines de consommation.

Le menuiserie est très réservée dans ses achats et cependant elle rencontre de la part des vendeurs une extrême tenacité dans les prix demandés.

Les farines sont faibles, affaires calmes: 8 marques, disponible et courant, 87 50; 2 prochains, 86 75; 4 mois de novembre, 86 50; 4 premiers, 86.

Supérieures, disponible et courant, 84; 2 pro-

chais, 4 mois de novembre et 4 premiers, 80. Les huiles de colza sont offertes en baisse, et cotent : Disponible et courant, 87 25 ; prochain, 88 ; décembre, 88 50 ; 4 premiers, 89 fr. ; 4 d'été, 91 ; 4 derniers, 93.

OBSERVATIONS METEOROLOGIQUES du 9 octobre. THERMOMETRE, BAROMETRE, Humidité, Vent, Pluie, Ciel.

CHAMBRE DE COMMERCE DE PARIS ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE FONDÉE EN 1820, A PARIS, RUE AMELOT, 402

EMPRUNT de 1873 Autorisé par Firman de S. M. I. le Sultan 4,388,889 OBLIGATIONS AU PORTEUR

La Souscription est ouverte A LA SOCIÉTÉ DE CRÉDIT MOBILIER 15, PLACE VENDÔME, A PARIS.

GOVERNEMENT IMPÉRIAL OTTOMAN ÉMISSION DE 4,388,889 OBLIGATIONS au porteur à 297 50. — Intérêt 30 fr. — Remboursement à 500 fr. en 33 ans.

Disponible et courant, 69 50. Le livrable est sans variations : 4 mois d'octobre, 70 25 à 70 ; 4 premiers mois, 71 25 à 71 50.

SPECTACLES DU 10 OCTOBRE

THÉÂTRE DU GYMNASÉ LA FAMILLE BENOITON, comédie en 5 actes. THÉÂTRE DES VARIÉTÉS L'AVENTURIER, comédie en 4 actes.

Le premier établissement en France créé exclusivement pour les études commerciales supérieures ; elle est destinée à former des négociants, des banquiers, des administrateurs, des directeurs, des employés d'établissements industriels et commerciaux, des consultants, etc.

Remboursables à 500 fr., en 33 ans, par tirages semestriels. Les tirages auront lieu publiquement à Paris, au siège de la Société de Crédit mobilier, les 5 mars et 5 septembre de chaque année.

Elle est ouverte en même temps dans les départements, chez les correspondants de la Société de Crédit mobilier, et dans les principales villes de l'étranger.

VILLE DE PARIS (186) Tirage du 15 octobre. — 250,000 fr. de lots. Pour participer aux chances de ce tirage il suffit de verser cinq francs par obligation chez M. COGHARD, changeur, 6, rue de Lyon, 6.

Marseille, 8 octobre. Blés. — Marché calme, tendance à la baisse. Espagne blanc disponible, 100 kilos, 35 25.

Emprunt Ottoman 1873 Les souscriptions sont reçues sans frais AU COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS rue Neuve, 23.

DOCTEUR MOURGUE dentiste 45, rue de Lyon, 45

JOUISSANCE DU 1^{er} OCTOBRE 1873: Payables 25 fr. en souscrivant... 25 fr. 77 50 lors de la répartition... 77 50

Le coupon n° 19 est payé dès à présent, raison de 6 fr. 50 chez M. COGHARD, changeur, 6, rue de Lyon.

HUITRES à 1 fr. 25 la douzaine Arrivage tous les jours. Maison DUCLOS (ancienne maison Mouton) AUX ESCARGOTS DE BOURGOGNE 39, rue Grenette, 39, Lyon.

ANNONCES LÉGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Le samedi onze octobre courant, à dix heures du matin, sur la place des Mathurins-Neuves, à Lyon, il sera procédé à la vente de tables, bibliothèque, pendules, glaces, fauteuil, armoire, etc.

AVIS L'étude de Me MILLE, avoué à Lyon, rue Saint-Côme, 8, est transférée rue Mercière, 41, à l'angle de la rue Tupin.

GRANDS MAGASINS A LA VILLE DE LYON INAUGURATION 20 OCTOBRE d'une nouvelle galerie spécialement affectée aux TAPIS

GUÉRISON RADICALE et en peu de jours des maux récents ou anciens par les Capsules QUET.

AVIS AUX FAMILLES Leçons de langue italienne. — Théorie pratique. S'adresser au bureau du journal.

Goudron Barnoud Sirop Barnoud LIQUEUR CONCENTRÉE ET TITRÉE Contre la toux et les irritations de poitrine.

Compagnie DES FONDERIES, FORGES & ACIÉRIES DE SAINT-ÉTIENNE. Société anonyme au capital de QUATRE MILLIONS

AVIS Messieurs les actionnaires de la Société anonyme des fonderies, forges et aciéries de Saint-Etienne, sont convoqués en assemblée générale ordinaire, pour le samedi 25 octobre, à une heure de relevée, dans la salle des réunions industrielles, au palais de la Bourse, à Lyon.

DANS TOUS LES GENRES ET DANS TOUS LES PRIX Pour prouver aux acheteurs qu'il n'existe nulle part, dans le monde entier, un Comptoir aussi colossal que notre Comptoir des TAPIS et ÉTOFFES D'AMEUBLEMENT

REILURE ET CARTONNAGE EN TOUS GENRES J. TARTAVASSI 6, rue Ferrandière, 6, au 3^{me}.

MAGASIN A LOUER DE SUITE rue Lafont, n. 8, à Lyon. S'adresser à M. Jules Bolland, rue de la Bourse, 53.

COMPAGNIE DU PRÉCIS CAOUTCHOUC & GUTTA-PERCHA MENIER 6, rue d'Enghien, à Paris

Le Ministre de la guerre a décidé que le terme du 4 octobre 1873, fixé pour la production des déclarations de candidature pour l'adjudication de l'entreprise de la fabrication des armes à la manufacture de Saint-Etienne, serait reporté au mercredi 15 octobre 1873 inclusivement, et que l'adjudication de cette entreprise serait, en conséquence, remise du jeudi 23 au jeudi 30 octobre 1873.

UNE EXPOSITION SPÉCIALE sera organisée le Dimanche 20 Octobre 1873 dans toutes les galeries. Nous pouvons garantir aux Lyonnais qu'ils n'auront jamais été à même de voir une semblable agglomération de TAPIS ET D'ÉTOFFES POUR MEUBLES

ITALIEN 61 50 d 15 d 50 d 10 d 15 d 20 d 25 d 30 d 35 d 40 d 45 d 50 d 55 d 60 d 65 d 70 d 75 d 80 d 85 d 90 d 95 d 100

RENTES ET ACTIONS An comptant A TERME COURSE PLUS HAUT PLUS BAS COURSE

GAZ Lyon, 1873-74... 58 15 Ville de Lyon 1869... 44 30 Ville de Lyon 1870... 43 75

LETTRES D'ALLEMAGNE deviennent chaque jour plus sombres. Elles disent que la situation financière des différents marchés de ce pays est de plus en plus désastreuse.

BOURSE DE PARIS — Jeudi 9 octobre (de midi à 3 h. 1/2). RENTES ET ACTIONS, OBLIGATIONS, PRÉCÉD. CLOTURE, DERNIER COURS

BOURSE DE LYON — Jeudi 9 octobre (de 11 heures à midi 1/2). RENTES ET ACTIONS, A TERME, ACTIONS, OBLIGATIONS, PRÉCÉD. CLOTURE, DERNIER COURS

BULLETIN FINANCIER Rien de changé depuis hier dans la situation. La monnaie n'est pas faite et l'opinion publique se prononce chaque jour davantage contre elle.

Le 5 0/0 italien est parti de 61.55 pour remonter à 61.70. Les lettres d'Allemagne deviennent chaque jour plus sombres. Elles disent que la situation financière des différents marchés de ce pays est de plus en plus désastreuse.

Vu par nous maire du deuxième arrondissement de Lyon, pour la légalisation de la signature ci-contre.

Lyon, le [Signature]